

CHRS PIERRE VIVIER

Carole JOLLAIN

Noah DERFOULI

Directrices

Anne FRANCOMME

Directrice adjointe

Séverine CHOFFEL

Cheffe de service éducatif

Abdelaziz GHARBI

Chef de service collectivité

MISSION

Favoriser l'insertion des personnes en situation de grande marginalité en visant l'accès à un logement le plus adapté à la situation de chacun :

- Apporter aux personnes accueillies un cadre de vie structuré et un confort d'hébergement suffisant visant à garantir la sécurité des personnes,
- Mettre en œuvre un accompagnement global de la personne :
 - Écoute et soutien psychologique,
 - Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
 - Accès aux droits,
 - Soutien dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle,
 - Accès aux soins,
 - Proposer des activités socialisantes.

FINANCEMENT

ÉTAT - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : CHRS (BOP 177).

Participations des usagers

LOCAUX MOBILISÉS

35 places :

29 places en collectif (22 chambres individuelles, 1 chambre couple et 1 pavillon de 4 chambres dont 1 couple)

6 logements en diffus

ÉQUIPE

Personnel administratif

1 directeur	0,05	ETP
1 directeur adjoint	0,05	ETP
1 secrétaire.....	0,08	ETP
1 agent d'accueil	0,57	ETP
1 assistante de gestion	0,2	ETP

Personnel social

1 chef de service.....	1	ETP
2 travailleurs sociaux de suivi (ES ou AS)	2	ETP
4 travailleurs sociaux de collectivité	2,3	ETP

Personnel technique

1 chef de service collectivité	0,1	ETP
1 chef d'équipe collectivité	0,25	ETP
1 agent de service.....	1	ETP
1 manutentionnaire.....	0,2	ETP
1 surveillant de nuit.....	1	ETP

▲ PUBLIC

75 ménages accueillis sur l'année dont :

1 femme seule

66 hommes seuls

4 couples sans enfant

▲ ACTIVITÉ

Taux d'occupation : **76,96 %**

10 394 journées réalisées

▲ FLUX

43 personnes admises

45 personnes sorties

▲ ORIENTATIONS

Exclusion	3 personnes
Départ Volontaire	11 personnes
Transfert Interne (LAM)	2 personnes
Pension de famille	2 personnes
Résidence sociale, foyers	7 personnes
Fin de prise en charge pour non-adhésion	9 personnes
Incarcération	1 personne
Domicile personnel	6 personnes
Centre hospitalier spécialisé	1 personne
EHPAD Les eaux vives	1 personne
Inconnue	2 personnes

30 personnes présentes au 31 décembre 2023



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	2
2	ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ	2
	2.1 <i>Personnes et ménages pris en charge</i>	2
	2.2 <i>Taux d'occupation</i>	3
	2.3 <i>Typologie des populations</i>	4
	2.3.1 <i>Une majorité d'hommes seuls</i>	4
	2.3.2 <i>La pyramide des âges</i>	6
	2.3.3 <i>Hébergement antérieur</i>	7
	2.3.4 <i>Motif et origine de la demande</i>	8
	2.3.5 <i>Les Ressources</i>	10
3	RÉALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE	12
4	DES DIFFICULTÉS D'ORIENTER	14
5	FORMATION DU PERSONNEL	17
6	CONCLUSION	17
7	ANNEXES	18

1 INTRODUCTION

Les réflexions menées depuis 2022 concernant la modernisation, la réorganisation des infrastructures LAM LHSS et la délocalisation du CHRS ont abouti en 2023 un projet qui se précise. Les travaux devraient s'étaler sur les cinq prochaines années (2024/2029) suite à la signature du nouveau CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), avec le soutien de la DDETS 54 (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Ces divers projets ont été réfléchis, conçus et portés par le CODIR (Comité de Direction) et la gouvernance (Conseil d'Administration) de l'Association ARS, en collaboration avec nos différents partenaires et acteurs locaux.

Concernant le CHRS, une étude des besoins est nécessaire, afin de préciser le futur contour de l'établissement : nombre de places, dont celles en diffus et celles en collectif.

Remerciements :

Pendant plus de 10 ans, Mme Carole JOLLAIN a été la pierre angulaire de ces changements institutionnels au sein du pôle Pierre VIVIER. Son engagement envers le bien-être des personnes accueillies dans les quatre services a été remarquable. Toujours bienveillante envers ses équipes, Mme JOLLAIN les a accompagnées à travers divers changements, tels que la création des LAMs et la mise en place d'une Equipe Médico-sociale d'Intervention Hors les Murs en 2022. La nouvelle équipe de direction du site Pierre VIVIER tient par ce rapport d'activité à exprimer sa profonde gratitude envers Madame JOLLAIN et à lui témoigner une fois de plus ses remerciements.

2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

2.1 Personnes et ménages pris en charge

En 2023, ce sont 75 personnes qui ont été accueillies et prises en charge par le CHRS Pierre Vivier. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2022.

La typologie des ménages ne présente aucune variation ni évolution dans le temps.

Le nombre de sorties peut varier d'une année sur l'autre. Cependant le nombre de sorties pour l'année 2023 a fortement augmenté. Il n'est pas possible d'identifier un facteur particulier comme étant responsable de ces variations. Les facteurs impliqués sont, le plus souvent, la non-adhésion de la personne à son projet d'accompagnement avec le non renouvellement du contrat de séjour, des situations instables, des départs volontaires. Nous avons également pu réorienter des personnes étant hébergées depuis de très long mois voire années. Ces facteurs ont entraîné une baisse significative de la durée de séjour sur l'année 2023.

Pour rappel, conformément à la législation, toutes les personnes accueillies au cours de l'année l'ont été sur préconisation du SIAO 54, instance chargée de réguler le flux et de coordonner les orientations en lien avec les acteurs locaux. La préoccupation partagée est de trouver la meilleure orientation possible en lien avec le parcours et le projet des personnes.

2.2 Taux d'occupation

2023	2022
76,96%	79,38%

Nous remarquons une baisse du taux d'occupation alors que le nombre d'admissions a augmenté au cours de l'année 2023. Cette baisse peut être justifiée par l'augmentation significative du nombre de sorties pour différents motifs comme la non-adhésion du résident à son projet, les départs volontaires, qui laissent la chambre vacante durant quelques jours en attendant une nouvelle orientation.

L'ACTIVITÉ DU CHRS

CHRS Collectif	Personnes
Nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2023	8 986
Reliquat des personnes présentes au 01/01/2023	26
Nombre d'admissions 2023 en personnes	38
Nombre de sorties 2023 en personnes	42
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	44 339
Durée moyenne de prise en charge en jours des personnes sorties	1055
Durée moyenne de prise en charge en mois des personnes sorties	2,89
Nombre de présents au 31 décembre 2023 en personnes	27
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2023 en jours	4 472
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2023 en mois	149
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2023 en jours	106
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2023 en mois	4

CHRS Diffus	Personnes
Nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2023	2 555
Reliquat des personnes présentes au 01/01/2023	4
Nombre d'admissions 2023 en personnes	3
Nombre de sorties 2023 en personnes	3
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	900
Durée moyenne de prise en charge en jours des personnes sorties	300
Durée moyenne de prise en charge en mois des personnes sorties	10
Nombre de présents au 31 décembre 2023 en personnes	3
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2023 en jours	1 605
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2023 en mois	54
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2023 en jours	535
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2023 en mois	2

CHRS en cumulé	Personnes
Nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2023	10 394
Pourcentage Taux d'occupation	76,96%
Reliquat des personnes présentes au 01/01/2023	32
Nombre d'admissions 2023 en personnes	43
Nombre de sorties 2023 en personnes	45
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	45 239
Nombre de présents au 31 décembre 2023 en personnes	30
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2023 en jours	6 077
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2023 en mois	203

Il faut comprendre dans ce tableau que la durée de séjour des personnes au 31/12/2023 en jours est un cumul des personnes présentes sur le CHRS.

Le Parc locatif du CHRS

Propriétaires	Nombre	VILLE
Batigère	1	LAXOU
ICF Habitat	1	NANCY
MMH	2	JARVILLE
VIVEST	1	NANCY
OMH	1	NANCY
TOTAL	6	

Les partenaires bailleurs du parc locatif du CHRS sont des bailleurs sociaux.

2.3 Typologie des populations

2.3.1 Une majorité d'hommes seuls

Type ménage	CHRS Collectif 2023					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	59	92%	62	86%	58	88%
Femmes isolées sans enfant	1	2%	1	2%	1	0%
Couple sans enfant	4	6%	8	12%	8	12%
Totaux	64	100%	71	100%	67	100%

Type ménage	CHRS Diffus 2023					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	7	100%	7	100%	7	100%
Totaux	7	100%	7	100%	7	100%

Type ménage	CHRS Cumul 2023					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	66	92%	66	87%	65	89%
Femmes isolées sans enfant	1	2%	1	2%	1	0%
Couple sans enfant	4	6%	8	11%	8	11%
Totaux	71	100%	75	100%	74	100%

Type ménage	CHRS Cumul 2022					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	55	92%	55	88%	53	88%
Femmes isolées sans enfant	3	5%	3	5%	3	5%
Couple sans enfant	2	3%	4	7%	4	7%
Totaux	60	100%	62	100%	60	100%

Comme les années précédentes, la répartition par genre reste la même. Le CHRS accueille majoritairement des hommes isolés. On peut constater en 2023 une baisse significative de la prise en charge des femmes isolées, qui était auparavant plutôt stable. En effet, une seule femme accueillie en 2023.

Ces chiffres sont relatifs au type d'établissement et au type de public accueilli au CHRS Pierre Vivier. En effet, notre structure est dédiée aux personnes isolées issues de la grande marginalité et de la grande précarité.

Toutefois, la réalité du paysage de l'urgence et des demandes d'hébergement qui en découlent montre qu'il y a aussi de nombreuses femmes en situation de précarité et en rupture d'hébergement. Ces femmes, pour la plupart du temps accompagnées d'enfants, sont alors orientées vers des CHRS qui leur sont adaptés et dédiés. Le CHRS Pierre VIVIER n'accueille pas de mineurs.

2.3.2 La pyramide des âges

Tranches d'âges adultes	CHRS Collectif 2023		CHRS Diffus 2023		CHRS Cumul 2023	
	Personnes		Personnes		Personnes	
18 à 24 ans	4	6%	0	0%	4	3%
25 à 59 ans	58	85%	7	100%	65	88%
60 ans et plus	6	9%	0		6	9%
Totaux	68	100%	7	100%	75	100%
67 personnes distinctes en « collectif » dont :						
18 à 24 ans	4					
25 à 59 ans	57					
60 ans et plus	6					
Totaux	67					

Tranches d'âges adultes	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Personnes		Personnes		Personnes	
18 à 24 ans	1	2%	0	0%	1	2%
25 à 59 ans	44	82%	7	87%	51	82%
60 ans et plus	9	16%	1	13%	10	16%
Totaux	54	100%	8	100%	62	100%
53 personnes distinctes en « collectif » dont :						
18 à 24 ans	1					
25 à 59 ans	43					
60 ans et plus	9					
Totaux	53					

2.3.3 Hébergement antérieur

Logement avant demande	CHRS Collectif 2023		CHRS Diffus 2023		CHRS Cumul 2023	
	Personnes		Personnes		Personnes	
Etablissement pénitentiaire	16	23%	2	29%	18	24%
Hébergement d'urgence	2	2%	1	14%	3	4%
Hébergement d'insertion	8	12%	2	29%	10	13%
Pension de famille	1	2%	0	0%	1	2%
Hébergement par des tiers	2	2%	0	0%	2	3%
Centre hospitalier général	1	2%	0	0%	1	2%
Structure médico-sociale	5	6%	0	0%	5	6%
Domicile des parents	1	2%	0	0%	1	2%
Domicile personnel	6	9%	0	0%	6	7%
Foyer résidence sociale	6	9%	0	0%	6	7%
Hébergement mobile ou de fortune	1	2%	1	14%	2	3%
Hôtel	10	15%	0	0%	10	13%
Autres	1	2%	0	0%	1	2%
Sans domicile	8	12%	1	14%	9	12%
Totaux	68	100%	7	100%	75	100%

Logement avant demande	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Personnes		Personnes		Personnes	
Etablissement pénitentiaire	9	17%	1	12%	10	16%
Hébergement d'urgence	5	9%	0	0%	5	8%
Hébergement d'insertion	11	21%	2	25%	13	21%
Hébergement par des tiers	2	3%	0	0%	2	3%
Centre hospitalier général	1	2%	0	0%	1	2%
Centre hospitalier spécialisé	1	2%	0	0%	1	2%
Structure médico-sociale	4	7%	3	39%	7	12%
Domicile des parents	4	7%	1	12%	5	8%
Domicile personnel	5	10%	0	0%	5	8%
Foyer résidence sociale	5	10%	0	0%	5	8%
Protection de l'enfance	1	2%	0	0%	1	2%
Hébergement mobile ou de fortune	2	3%	1	12%	3	4%
Hôtel	3	5%	0	0%	3	4%
Transfert Interne	1	2%	0	0%	1	2%
Totaux	54	100%	8	100%	62	100%

En 2023 nous pouvons constater une augmentation de prise en charge concernant le pourcentage du nombre de personnes issues d'établissements pénitentiaires qui représentent 24 % et une baisse de prise en charge de personnes venant d'hébergements d'insertion qui représentent 13% des résidents du CHRS.

2.3.4 Motif et origine de la demande

Motif demande	CHRS Collectif 2023		CHRS Diffus 2023		CHRS Cumul 2023	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Sortie de détention	15	23%	2	29%	17	24%
Rupture de co-habitation	6	11%	0	0%	6	8%
Transfert interne	2	3%	1	14%	3	5%
Modification composition du ménage	1	1%	0	0%	1	1%
Victimes de violences hors conjugales	1	1%	0	0%	1	1%
Procédure d'expulsion	9	14%	1	14%	10	14%
Sortie de structures médico-sociales	6	11%	0	0%	6	8%
Errance de plus de 6 mois	8	12%	2	29%	10	15%
Logement inadapté	4	6%	0	0%	4	6%
Sortie de structures AHI	4	6%	1	14%	5	7%
Hébergement mobile ou de fortune	1	1%	0	0%	1	1%
Autres	7	11%	0	0%	7	10%
Totaux	64	100%	7	100%	71	100%

Motif demande	CHRS Cumul 2022		CHRS Cumul 2021	
	Ménages		Ménages	
Sortie de détention	10	16%	13	25%
Rupture de co-habitation	10	16%	13	22%
Transfert interne	7	12%	4	8%
Demande d'asile	0	0%	1	2%
Procédure d'expulsion	8	13%	4	7%
Sortie de structures médico-sociales	7	12%	7	13%
Sortie de structures protection de l'enfance	1	2%	1	2%
Errance de plus de 6 mois	5	8%	3	6%
Logement insalubre	3	5%	4	7%
Logement inadapté	1	2%	2	4%
Sortie de structure AHI	5	8%	0	0%
Rue	1	2%	0	0%
Accès au logement	2	4%	0	0%
Autres	0	0%	2	4%
Totaux	60	100%	54	100%

Ces données sont à mettre en lien avec l'hébergement antérieur des personnes. Le motif de la demande correspond directement à l'instabilité et à la précarité de l'hébergement voire en son absence, d'hébergement en amont de la prise en charge. Et c'est bien ce motif qui est à l'origine de la demande.

Partenaire Prescripteur	CHRS Collectif 2023		CHRS Diffus 2023		CHRS Cumul 2023	
	Ménages		Ménages		Ménages	
SIAO	48	75%	5	72%	53	75%
SPIP	14	21%	2	28%	16	23%
Résidence sociale	1	2%	0	0%	1	1%
LHSS	1	2%	0	0%	1	1%
Totaux	64	100%	7	100%	71	100%

Partenaire Prescripteur	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Ménages		Ménages		Ménages	
SIAO	40	77%	5	64%	45	75%
SPIP	9	17%	1	12%	10	18%
LHSS	1	2%	1	12%	2	3%
Résidence sociale	1	2%	0	0%	1	2%
ACT	1	2%	0	0%	1	2%
Réquisition judiciaire	0	0%	1	12%	1	2%
Totaux	52	100%	8	100%	60	100%

Comme chaque année les $\frac{3}{4}$ des personnes prises en charge par le CHRS Pierre Vivier, viennent directement d'une prescription SIAO. Cela met en évidence l'importance des Services d'Accueil et d'Orientation et leur travail d'évaluation à des fins d'orientation.

2.3.5 Les Ressources

Ressources à l'entrée	CHRS Collectif 2023	CHRS Diffus 2023	CHRS Cumul 2023
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	15	1	16
RSA activité	2	5	7
Sans ressource	9	1	10
A.A.H	19	0	19
Pension d'invalidité	1	0	1
Allocations France Travail	6	0	6
Salaire	7	0	7
Retraite	2	0	2
Autres	3	0	3
Totaux	64	7	71

Ressources à l'entrée	CHRS Collectif 2022	CHRS Diffus 2022	CHRS Cumul 2022
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	19	5	24
RSA activité	1	0	1
Sans Ressource	5	1	6
A.A.H	13	0	13
Salaire	3	0	3
Retraite	4	1	5
Autres prestations sociales	1	0	1
Pension d'invalidité	1	0	1
Allocation Pôle Emploi	2	1	3
Autres	2	0	2
Pécule AVA	1	0	1
Totaux	52	8	60

Ressources à la sortie des ménages sortis	CHRS Collectif 2023	CHRS Diffus 2023	CHRS Cumul 2023
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	11	3	14
RSA activité	3	0	3
Sans ressource	1	0	1
A.A.H	13	0	13
Pension d'invalidité	0	0	0
Allocations France Travail	4	0	4
Rémunération Formation	2	0	2
Salaire	6	0	6
Retraite	1	0	1
Autres	1	0	1
Totaux	42	3	45

Ressources à l'entrée des ménages sortis	CHRS Collectif 2022	CHRS Diffus 2022	CHRS Cumul 2022
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	9	2	11
Sans ressource	2	0	2
A.A.H	6	0	6
Pension d'invalidité	1	0	1
Allocations pôle emploi	0	1	1
Autres	1	0	1
Retraite	2	1	3
Autres prestations sociales	1	0	1
Salaire	2	0	2
Pécule AVA	1	0	1
Totaux	25	4	29

Accompagner les personnes dans une démarche d'insertion implique souvent pour les professionnels sociaux de mettre à jour les droits et notamment, pour ce qui concerne les ressources, les droits aux revenus sociaux : revenu de solidarité active, instructions en vue d'une demande de pension de retraite, d'allocation AAH. Travailler sur la question des ressources, c'est aussi travailler sur un sujet sensible qu'est la gestion budgétaire. Cette démarche n'est cependant pas toujours bien acceptée par les personnes accompagnées qui peuvent se sentir infantilisées. Ainsi, le savoir-faire des professionnels est d'accompagner vers l'accès aux droits sociaux, mais également à la gestion budgétaire et aux priorités d'achats, avec des budgets particulièrement faibles. Il est à noter que 19 résidents sur 71 disposent d'une allocation adulte handicapée à l'entrée du CHRS, soit presque 1/3 des personnes accueillies. Ainsi, la question de l'offre en aval de la prise en charge au CHRS est souvent liée à l'offre médicosociale adaptée pour ces résidents, offre qui n'est souvent pas disponible ce qui a pour conséquence des prises en charge longues au sein du CHRS.

Nous remarquons également une augmentation de prise en charge de personnes qui à leur entrée ne bénéficient d'aucune ressource. Il est donc prioritaire pour ces personnes de faire des démarches qui pour certaines prennent beaucoup de temps avant de pouvoir entamer des démarches de recherche d'orientation.

3 RÉALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE

- **L'accompagnement individuel :**

Monsieur X est âgé de 36 ans lorsqu'il intègre le CHRS AARS Pierre Vivier en date du 04/08/2022.

Celui-ci est originaire de Nancy, il est issu d'une fratrie de 4 enfants, avec lesquels il n'a plus aucun contact depuis de nombreuses années, sans pour autant savoir en expliquer les raisons. Il en est de même avec ses parents, qui sont divorcés.

Monsieur s'avère être une personne très vulnérable, il est sous curatelle renforcée depuis de nombreuses années.

Son arrivée au sein de l'établissement fait suite à une fin de prise en charge de la structure précédente, qui a pris effet au 1^{er} juillet 2022. Il y était hébergé depuis 2020.

Cet hébergement répondait en tout point au profil et aux besoins de Monsieur (résidence sociale Association Ensemble) ; pour autant celui-ci n'a pas été en mesure de répondre aux contraintes liées au règlement, ce qui lui aurait permis de se préserver et de préserver sa place.

Monsieur X a en effet un parcours de vie semé de ruptures et de changements de lieux De vie ; ceci étant principalement dû à ses rencontres, relations et fréquentations, qui ont ainsi rythmées son parcours de vie et eu un impact délétère sur son évolution et son insertion sociales.

Monsieur a vécu un certain temps à La Rochelle, il y vivait en couple et de cette union est née une fille, aujourd'hui âgée d'environ 12 ans.

Son retour en Lorraine intervient à la suite de sa rupture avec sa compagne ; rupture qui l'a beaucoup affecté.

A son retour en Lorraine, il vit quelques temps chez sa mère, mais la cohabitation s'avère compliquée du fait d'une mésentente avec le beau-père (...).

Monsieur connaîtra une longue période d'errance, (« vivant » dans la rue), il connaîtra également des périodes d'hospitalisation au Centre Psychothérapique de Nancy.

Dans un premier temps, à son arrivée au sein du service Monsieur X reste sur la réserve.

Il se montre discret et tend à s'isoler, le temps d'adaptation semble difficile pour celui-ci.

Au fur et à mesure, Monsieur X semble prendre ses marques et apprend à s'ouvrir davantage et à solliciter les professionnels.

Pour autant, sa prise en charge devient rapidement difficile, voire complexe.

En effet, Monsieur réitère rapidement son mode de fonctionnement, en faisant des rencontres sur les réseaux sociaux, qui aboutissent à des amitiés qui le spolient.

Il en est de même au sein du service auprès de certains des usagers, qui profitent de sa crédulité.

De fait, force a été de constater que Monsieur X n'était pas en mesure de vivre en logement autonome, ou en collectivité : non adaptés à son profil et ses besoins.

Un projet d'orientation en Foyer Intermédiaire a rapidement été travaillé et ce, en amont avec les partenaires dédiés.

Une visite de l'établissement a eu lieu et Monsieur X, qui a fait preuve d'intérêt, a adhéré à ce projet.

La constitution du dossier a nécessité la participation écrite de différents partenaires tels que le CMP où Monsieur était suivi, la mandataire judiciaire de Monsieur et le CHRS.

Certains écrits et/ou documents attendus, (tels que ceux dédiés à la mandataire judiciaire), n'ont pas été rendus dans le délai imparti, impactant ainsi la demande d'orientation ; qui a donc été ajournée et mise en attente.

Monsieur X a été découragé par cette attente, réitérant et multipliant les comportements à risque, s'enfermant un peu plus chaque jour dans des situations délicates, jusqu'à remettre en cause sa prise en charge et son projet d'orientation.

En date du 06/09/2023, Monsieur X a précipité les événements en quittant de lui-même le service pour aller vivre chez une femme plus âgée, elle-même sous curatelle renforcée ; et rencontrée via les réseaux sociaux.

Cette situation fait montre de la difficulté et des limites de l'accompagnement et la prise en charge, au sein d'un CHRS, de ces profils psychologiquement fragiles, inconstants et nécessitant un cadre sécurisé, cadrant, accompagné d'un suivi très assidu.

La difficulté actuelle étant également que ces profils se banalisent et que le CHRS ne possède, ni les moyens humains matériels et financier, pour effectuer un travail optimal et efficient.

- **Les réunions d'expression des résidents :**

Conformément à la législation en vigueur¹, le CHRS collectif met en œuvre une réunion visant au recueil de l'expression des résidents.

La mise en place d'élections en vue de la constitution d'un Conseil de la Vie Sociale est difficile du fait des rotations des résidents au sein d'un CHRS.

Durant l'année 2023, au sein du CHRS Pierre Vivier, nous avons mis en place trois réunions d'expression.

Les résidents ont pu participer à ces réunions d'expression animées par un travailleur social. Les thèmes abordés relèvent de la vie en collectivité au sein du service, mais également de tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer durant leur période d'hébergement, et particulièrement l'ennui.

Après chaque réunion d'expression, les questions soulevées par les résidents sont traitées en réunion d'équipe et font l'objet d'une réponse. Un compte rendu écrit de la réunion et des réponses apportées est mis à disposition afin d'être consulté.

De plus, en 2023 la Cheffe de Service a poursuivi la mise en place une fois par trimestre d'une réunion d'information où sont présents les résidents et les travailleurs sociaux en poste (travailleurs sociaux de suivi et travailleurs sociaux de collectivité).

¹ Décret n°20014-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles : « Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. »

4 DES DIFFICULTES D'ORIENTER

Motif de sortie	CHRS Collectif 2023		CHRS Diffus 2023		CHRS Cumul 2023	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Exclusion	3	8%	0	0%	3	7%
Départ volontaire	8	21%	1	33%	9	23%
Transfert interne	2	5%	0	0%	2	5%
Pension de famille	2	5%	0	0%	2	5%
Résidences Sociales, foyers	7	18%	0	0%	7	17%
Domicile personnel	4	10%	1	33%	5	12%
Fin de prise en charge pour non-adhésion	8	21%	1	33%	9	23%
Incarcération	1	3%	0	0%	1	2%
Centre hospitalier spécialisé	1	3%	0	0%	1	2%
EHPAD Les eaux vives	1	3%	0	0%	1	2%
Inconnue	1	3%	0	0%	1	2%
Totaux	38	100%	3	100%	41	100%

Transfert Interne : 2 passages CHRS vers LAM

Motif de sortie	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Exclusion	2	8%	1	25%	3	11%
Départ volontaire	7	28%	2	50%	9	32%
Transfert interne	3	12%	0	0%	3	11%
Pension de famille	2	8%	0	0%	2	7%
Résidences Sociales, foyers	1	4%	0	0%	1	3%
CHRS Collectif - Diffus	1	4%	0	0%	1	3%
Fin de prise en charge pour non-adhésion	6	24%	1	25%	7	24%
Incarcération	1	4%	0	0%	1	3%
Structure médico-sociale	1	4%	0	0%	1	3%
Famille d'Accueil	1	4%	0	0%	1	3%
Totaux	25	100%	4	100%	29	100%

Transfert Interne : 1 passage CHRS vers FAM

Transfert interne : 1 passage CHRS vers LHSS

Structure médico-sociale : LHSS Remiremont

Lieu de destination à la sortie	CHRS Collectif 2023	CHRS Diffus 2023	CHRS Cumul 2023
	Ménages	Ménages	Ménages
Nancy et agglomération	29	2	31
Val de Lorraine	2	0	2
Etranger	1	0	1
Hors département	2	1	3
Non précisé	4	0	4
Totaux	38	3	41

Lieu de destination à la sortie	CHRS Collectif 2022	CHRS Diffus 2022	CHRS Cumul 2022
	Ménages	Ménages	Ménages
Nancy et agglomération	15	2	17
Val de Lorraine	1	0	1
DOM TOM	1	0	1
Etranger	1	1	2
Hors département	1	0	1
Non précisé	6	1	7
Totaux	25	4	29

Nous remarquons une forte augmentation du nombre de sorties en 2023 ; 41 pour 29 sorties en 2022. Les départs volontaires sont constants, 9 en 2023 comme en 2022. Ce chiffre est justifié par le fait que les personnes accueillies au CHRS ont du mal de s'identifier au public accueilli sur le site (public vieillissant ; handicapé).

Une augmentation des fins de prise en charge pour non-adhésion est également remarquée. En effet, 9 en 2023 contre 7 en 2022. Ceci est justifié par le fait que les personnes accueillies n'adhèrent pas à la prise en charge (pas de RDV avec les travailleurs sociaux) mais également pour non-respect du règlement.

De plus nous remarquons également que 5 résidents ont pu trouver un domicile personnel en 2023, aucun en 2022.

Les problématiques des personnes accueillies sont complexes. La majorité d'entre elles ont besoin d'un accompagnement social couplé à un accompagnement sur le plan de la santé. Les projets d'orientation sont de ce fait difficiles à construire et les durées de séjours s'allongent.

Les sorties des résidents du CHRS collectif se complexifient. Cela s'explique par un vieillissement de certaines personnes présentes depuis quelques années, ainsi qu'une impossibilité d'accueil en EHPAD.

De plus, les problématiques de santé nécessitent un accompagnement médicalisé et l'aval de la prise en charge est difficile. Certaines personnes actuellement accueillies sur le CHRS sont en incapacité de vivre en logement autonome. Ainsi l'objectif visé n'est pas en adéquation avec la typologie du public accueilli.

D'une part, les moyens et les objectifs du CHRS ne permettent pas une prise en charge suffisamment soutenue (pluridisciplinaire) pour maintenir la dynamique nécessaire à une prise en charge qui évolue positivement et rapidement, et, d'autre part, l'accès au logement de petite typologie sur la métropole est excessivement long.

D'un point de vue géographique, la quasi-totalité des orientations en logement se font sur la métropole du Grand Nancy.

Durée de séjour	Nbre personnes en CHRS Collectif 2023	Nbre de personnes en CHRS Diffus 2023	CHRS Cumul 2023
de 8 jours à moins d'1 mois	2	0	2
De 1 à 3 mois	8	1	9
Plus de 3 mois à 6 mois	14	0	14
Plus de 6 mois à 9 mois	2	0	2
Plus de 9 mois à 12 mois	3	0	3
Plus de 12 mois à 18 mois	5	2	7
Plus de 18 mois à 24 mois	3	0	3
Plus de 24 mois	5	0	5

Durée de séjour	Nbre personnes en CHRS Collectif	Nbre de personnes en CHRS Diffus	CHRS Cumul 2022
de 8 jours à moins d'1 mois	0	0	0
De 1 à 3 mois	6	1	7
Plus de 3 mois à 6 mois	5	0	5
Plus de 6 mois à 9 mois	2	1	3
Plus de 9 mois à 12 mois	3	0	3
Plus de 12 mois à 18 mois	3	1	4
Plus de 18 mois à 24 mois	4	0	4
Plus de 24 mois	2	1	3

Nous constatons que les durées de séjour des personnes sorties dans l'année sont en majorité de 6 mois maximum en effet, 9 personnes de 1 à 3 mois contre 7 en 2022 et 14 personnes de 3 à 6 mois contre 5 en 2022.

De même que nous constatons que les durées de séjour des personnes sorties ont été supérieures à 1 an, même au-delà de 2 ans. Ceci est en écho à nos propos ci-dessus, concernant l'allongement des durées de séjour et de la difficulté, aujourd'hui, de construire des projets d'orientation avec les personnes accueillies, et ce, pour les motifs évoqués précédemment.

5 FORMATION DU PERSONNEL

Fonctions	Formations	Durée en heure	Durée par métier
CdS	AYMING : Maitriser son environnement en Télétravail	3	11
	SRA GRAND EST : RETEX, CREX, RMM : l'analyse a posteriori des évènements indésirables associés aux soins	8	
TS	COEF CONTINU : Gestion des émotions et distance professionnelle	14	75
	INFIIP : Premiers Secours en santé mentale	14	
	FETE : Addictions	14	
	AYMING : Maitriser son environnement en Télétravail	3	
	COEF CONTINU : Perfectionnement Anglais	30	
Total en heures			86

6 CONCLUSION

L'année 2023 se caractérise par un important effort sur la fluidité des parcours des résidents du CHRS, tant au niveau de poursuites de parcours, qu'à un terme mis à celui des résidents peu ou pas investis dans une démarche d'insertion.

7 ANNEXES

Situation matrimoniale	CHRS Collectif 2023		CHRS Diffus 2023		CHRS Cumul 2023	
	Nbre personnes		Nbre personnes		Nbre Personnes	
Célibataire	51	75%	6	86%	57	76%
Séparé	3	4%	1	14%	4	5%
Divorcé	11	16%	0	0%	11	15%
Marié	1	2%	0	0%	1	1%
Veuf	0	0%	0	0%	0	0%
Union Libre	2	3%	0	0%	2	3%
Totaux	68	100%	7	100%	75	100%

Situation matrimoniale	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Nbre Personnes		Nbre Personnes		Nbre Personnes	
Célibataire	40	74%	6	76%	46	74%
Séparé	2	4%	1	12%	3	5%
Divorcé	8	15%	0	0%	8	13%
Marié	1	2%	1	12%	2	3%
Veuf	1	2%	0	0%	1	2%
Union Libre	2	3%	0	0%	2	3%
Totaux	54	100%	8	100%	62	100%

Ville de Provenance	CHRS Collectif 2023		CHRS Diffus 2023	
	Personnes	Nbre de personnes différentes	Personnes	Nbre de personnes différentes
Communauté Urbaine du Grand Nancy				
Nancy	59	58	3	3
Maxéville	0	0	1	1
Vandoeuvre-les-Nancy	1	1	0	0
Saint-Max	0	0	1	1
AUTRES COMMUNES 54				
Frouard	1	1	0	0
Pont-à-Mousson	1	1	0	0
Pompey	0	0	1	1
Neuves-Maisons	2	2	0	0
Toul	3	3	1	1
AUTRES COMMUNES et PAYS				
Lorraine (55, 57, 88)	0	0	0	0
Autre région française	0	0	0	0
Autres pays étrangers	1	1	0	0
DOM/TOM	0	0	0	0
Totaux	68	67	7	7

Ville de Provenance	CHRS Cumul 2023	
	Personnes	Nbre de personnes différentes
Communauté Urbaine du Grand Nancy		
Nancy	62	61
Maxéville	1	1
Vandoeuvre-les-Nancy	1	1
Saint-Max	1	1
AUTRES COMMUNES 54		
Frouard	1	1
Pont-à-Mousson	1	1
Pompey	1	1
Neuves-Maisons	2	2
Toul	4	4
AUTRES COMMUNES et PAYS		
Lorraine (55, 57, 88)	0	0
Autre région française	0	0
Autres pays étrangers	1	1
DOM/TOM	0	0
Totaux	75	74

Ville de Provenance	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022	
	Personnes	Nbre de personnes différentes	Personnes	Nbre de personnes différentes
Communauté Urbaine du Grand Nancy				
Nancy	31	31	5	4
Essey-lès-Nancy	0	0	1	1
Malzéville	1	1	0	0
Maxéville	6	6	0	0
Tomblaine	1	1	0	0
Vandoeuvre-les-Nancy	1	1	0	0
AUTRES COMMUNES 54				
Pont-à-Mousson	3	2	0	0
Briey	2	2	0	0
Champigneulles	1	1	0	0
Husigny	1	1	0	0
Lunéville	1	1	0	0
Mont St Martin	0	0	1	1
Toul	0	0	1	1
Blénod lès Pont à Mousson	1	1	0	0
Longwy	1	1	0	0
Velaine en Haye	1	1	0	0
AUTRES COMMUNES et PAYS				
Lorraine (55, 57, 88)	2	2	0	0
DOM/TOM	1	1	0	0
Totaux	54	53	8	7

Ville de Provenance	CHRS Cumul 2022	
	Personnes	Nbre de personnes différentes
Communauté Urbaine du Grand Nancy		
Nancy	36	35
Essey-lès-Nancy	1	1
Malzéville	1	1
Maxéville	6	6
Tomblaine	1	1
Vandoeuvre-lès-Nancy	1	1
AUTRES COMMUNES 54		
Pont-à-Mousson	3	2
Briey	2	2
Champigneulles	1	1
Hussigny	1	1
Lunéville	1	1
Mont St Martin	1	1
Toul	1	1
Blénod lès Pont à Mousson	1	1
Longwy	1	1
Velaine en Haye	1	1
AUTRES COMMUNES et PAYS		
Lorraine (55, 57, 88)	2	2
DOM/TOM	1	1
Totaux	62	60

Nationalité	CHRS Collectif 2023			
	personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	64	94%	63	94%
Autres	4	6%	4	6%
Totaux	68	100%	67	100%

Nationalité	CHRS Diffus 2023			
	personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	7	100%	7	100%
Autres	0	0%	0	0%
Totaux	7	100%	7	100%

Nationalité	CHRS Cumul 2023			
	personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	71	94%	70	94%
Autres	4	6%	4	6%
Totaux	75	100%	74	100%

Nationalité	CHRS Cumul 2022			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	58	93%	56	93%
Autres	4	7%	4	7%
Totaux	62	100%	60	100%

Niveau d'instruction adultes	CHRS Collectif 2023				CHRS Diffus 2023			
	Personnes		Nbre de personnes différentes		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	3	4%	3	4%	1	14%	1	14%
Sans qualification	12	18%	11	16%	1	14	1	14
B.E.P / C.A.P / B.E.P.C	18	27%	18	27%	4	57%	4	57%
B.A.C / B.T / B.P	31	45%	31	46%	1	14%	1	14%
B.A.C + 2 + 3	4	6%	4	7%	0	0%	0	0%
Totaux	68	100%	67	100%	7	100%	7	100%

Niveau d'instruction adultes	CHRS Cumul 2023			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	4	6%	4	6%
Sans qualification	13	18%	12	18%
B.E.P / C.A.P / B.E.P.C	18	25%	18	25%
B.A.C / B.T / B.P	32	45%	32	45%
B.A.C + 2 + 3	4	6%	4	6%
Totaux	71	100%	70	100%

Niveau d'instruction adultes	CHRS Cumul 2022			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	4	7%	4	7%
Sans qualification	12	19%	12	20%
B.E.P / C.A.P / B.E.P.C	33	53%	33	55%
B.A.C / B.T / B.P	10	16%	8	13%
B.A.C + 2 + 3	3	5%	3	5%
Totaux	62	100%	60	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Collectif 2023			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	33	54%	25	62%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	5	8%	2	5%
intérimaire	2	3%	1	2%
retraité	2	3%	1	2%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	10	16%	3	7%
Invalidité	1	2%	0	0%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	4	6%	5	13%
CDI temps partiel	1	2%	1	2%
CDD temps plein de - de 6 mois	0	0%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	1	2%	0	0%
CDDI	0	0%	0	0%
Contrat Aidé	1	2%	0	0%
Stagiaire en formation	1	2%	3	7%
Totaux	61	100%	41	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Diffus 2023			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	6	86%	3	100%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	0	0%	0	0%
intérimaire	0	0%	0	0%
retraité	0	0%	0	0%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	0	0%	0	0%
Invalidité	0	0%	0	0%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	0	0%	0	0%
CDI temps partiel	0	0%	0	0%
CDD temps plein de - de 6 mois	1	14%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	0	0%	0	0%
CDDI	0	0%	0	0%
Contrat Aidé	0	0%	0	0%
Stagiaire en formation	0	0%	0	0%
Totaux	7	100%	3	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Cumul 2023			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	39	57%	28	64%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	5	7%	2	5%
intérimaire	2	3%	1	2%
retraité	2	3%	1	2%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	10	15%	3	7%
Invalidité	1	2%	0	0%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	4	3%	5	11%
CDI temps partiel	1	2%	1	2%
CDD temps plein de - de 6 mois	1	2%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	1	2%	0	0%
CDDI	0	0%	0	0%
Contrat Aidé	1	2%	0	0%
Stagiaire en formation	1	2%	3	7%
Totaux	68	100%	44	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Cumul 2022			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	39	65%	18	62%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	4	6%	1	3%
intérimaire	1	2%	0	0%
retraité	5	8%	4	13%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	5	8%	2	7%
Invalidité	1	2%	2	7%
Travailleur indépendant	1	2%	0	0%
CDI temps plein	2	3%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	1	2%	1	4%
CDDI	1	2%	0	0%
Stagiaire AVA	0	0%	1	4%
Totaux	60	100%	29	100%